

Folio n°

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PROVENCE VERDON**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 8 DECEMBRE 2020**

DATE DE LA CONVOCAION : 2 DECEMBRE 2020	Le Bureau de la Communauté de communes PROVENCE VERDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Hervé PHILIBERT.
DATE D’AFFICHAGE : 2 DECEMBRE 2020	<p><u>Délégués titulaires présents :</u> Messieurs Yves SOUQUE, André ROUSSELET, Christian GHINAMO, Hervé PHILIBERT, Denis MASSAL, Nicolas BREMOND, Emmanuel HUGOU, Bernard de BOISGELIN, Didier VAUZELLE, Guy PARTAGE. Madame Catherine VENTURINO-GABELLE.</p> <p><u>Délégués titulaires excusés :</u> Messieurs Hubert GEOLLE, Louis REYNIER, Stéphane ARNAUD, Gilles ROGIER.</p> <p>Mme Catherine VENTURINI GABELLE a été élue Secrétaire.</p>
Membres du bureau en exercice : 15 Votants : 11	Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2020/144

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE FACTURATION DE
OBJET LA REDEVANCE D’ENLEVEMENT DES ORDURES
MENAGERES (REOM).**

VU la décision n°2020-002 prise en date du 09 juin 2020 portant sur la modification du règlement de facturation de la REOM ;

VU le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016

CONSIDERANT certaines réclamations d’entreprises du territoire enregistrées au cours de la campagne de facturation de la REOM 2020 ;

M. le Président propose d’adapter le règlement de facturation de la REOM communautaire pour tenir compte des dispositions réglementaires afférentes aux entreprises produisant plus de 1100 litres de déchets par semaine et disposant de contrats d’élimination.

Il propose que les entreprises locales du secteur du bâtiment disposant d’un contrat d’élimination de leurs déchets professionnels soient dégrevées d’une REOM sur présentation des justificatifs auprès des services communautaires (contrats et bordereau d’élimination des déchets).


Folio n°

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les ajustements de facturation de la REOM pour les entreprises du secteur du bâtiment tels que présentés ;
- **MODIFIE** le règlement communautaire de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères tenant compte de cette évolution de facturation sur présentation de justificatifs pour les entreprises locales du bâtiment ;
- **ANNEXE** le nouveau règlement communautaire de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à la présente décision
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier ;

Fait à VARAGES les jours, mois et an susdits.

LE PRESIDENT
Hervé PHILIBERT



ACTE SIGNE LE 15/12/2020
ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
TELETRANSMISSION LE
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE